



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

Séance du Conseil Communautaire

L'an deux mil seize et le neuf mars, à dix-neuf heure trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol s'est réuni à la salle de la grange de Canaules et Argentières au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 3 Mars 2016

Date d'affichage : le 3 Mars 2016

Nombre de délégués : 64

En exercice : 64

Présents : 49

Votants : 49 + 9

Votants par procuration : 9

Absents excusés : 5

Absent : 1

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, GROSMAITRE Jean Yves, CAHU Robert, CRUVEILLER Fabien, GILHODEZ Thierry, ROUDIL Joël, DUBOIS Roland, LAYRE Jacques, PIN Jean-Marie, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, De TOLEDO Philippe, ALEGRE André, Mme PRATLONG Nicole, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, SIPEIRE Jacky, VINCENT Jean Claude, Mme SEGURA Delphine, MM.BUCHOU Serge, FELIX Freddy, CASTANON Philipe, Mmes RATTO-CREPIN Dominique, RUBIO Cendrine, M.ALARY Rémi, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, AUBERT Martine, MM.DREVON Nicolas, CATHALA Serge, CAZALIS Sébastien, BOUCHI LAMONTAGNE Jean Claude, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, CERRET Michel, MOH Cyril, Mmes BARON Réjane, SIMO FONTANET Nathalie, RIFKIN Sonia, M.MAZAURIC Pierre, Mme AUDUMARES Sylvie, M.RETCHEVITCH Jean-Luc, Mmes LEFORT Véronique, DUMAZERT Sabine, SOUTOUL Marie-Christine, M.LAURITA David, Mme LAURENT Stéphanie.

Procurations de :

M. CASTANET Claude à M. TRINQUIER Gilles
M. CARLIER Georges à M ALEGRE André
M.CAUVIN Bernard à M.VINCENT Jean Claude
Mme PEREZ Cécile à M.CERRET Michel
Mme VIGOUROUX Dany à M.TARQUINI Joseph
Mme MOLLARD Alexandra à M. GAILLARD Olivier
Mme ARNAUD PELLET Florence à Mme PRATLONG Nicole
Mme MEUNIER Hélène à Mme SIMO-FONTANET Nathalie
Mme COSTE Eliane à Mme RUBIO Cendrine

Absents excusés : Mmes ROMERO Maryse, TOURNEREAU Anaïs, BRUNEL Isabelle, MM.LABRUGUIERE Éric, MONEL José

Absents : M. ALBEROLA Laurent

Secrétaire de séance : Mme DUMAZERT Sabine

Début de séance : 18h50

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr



POLE ADMINISTRATION GENERALE

1) Election d'un Président de séance

Olivier GAILLARD propose de désigner un Président de séance pour présenter les questions de l'ordre du jour.

Fabien CRUVEILLER se présente.

Le Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Fabien CRUVEILLER, 1^{er} vice-président en qualité de rapporteur et de Président de séance pour le vote des différents comptes de l'exercice 2015.

Arrivée de Lionel JEAN, Delphine SEGURA et Nicole PRATLONG

2) Vote du compte administratif du budget principal 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2015 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2015 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	10 668 552.54 €
Recettes (b)	11 120 892.28 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 452 339.74 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 1 661 527.39 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 2 113 867.13 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	1 798 613.14 €
Recettes (b)	1 345 031.87 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 453 581.27 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 301 065.79 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	- 152 515.48 €

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20160309-CCPC_PV2_90316-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Restes à réaliser 2015 Dépenses	184 000.00 €
Restes à réaliser 2015 Recettes	184 000.00 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

Arrivée de Freddy FELIX

3) Vote du compte de gestion du budget principal 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 798 613.14 €	10 668 552.54 €
RECETTES	1 345 031.87 €	11 120 892.28 €
RESULTATS GLOBAUX	- 152 515.48 €	+ 2 113 867.13 €

4) Budget principal : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat du 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats:

Résultats 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 2 113 867.13 €
Besoin de financement de l'investissement	- 152 515.48 €
Solde global de clôture	+ 1 961 351.65 €

Il précise qu'en tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	152 515.48 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	1 961 351.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	152 515.48 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil communautaire,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,
 Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2015 du budget principal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 2 113 867.13 €
Besoin de financement de l'investissement	- 152 515.48 €
Solde global de clôture	+ 1 961 351.65 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget principal du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	152 515.48 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	1 961 351.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	152 515.48 €

5) Vote du compte administratif du budget de l'office de tourisme intercommunal 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de l'Office de Tourisme Intercommunal 2015 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.
 Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,
 Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
 Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal,
 Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget de l'Office de tourisme Intercommunal de l'exercice 2015,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

ADOPTE à l'unanimité

- le Compte Administratif 2015 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	257 953.96 €
Recettes (b)	257 953.96 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	17 181.63 €
Recettes (b)	9 993.73 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 7 187.90 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 15 233.87 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 8 045.97 €

6) Vote du compte de gestion de l'OTI 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	17 181.63 €	257 953.96 €
RECETTES	9 993.73 €	257 953.96 €
RESULTATS GLOBAUX	- 7 187.90 €	0 €

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20160309-CCPC_PV2_90316-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

7) Budget office de tourisme intercommunal : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2015	
Excédent d'investissement	+ 8 045.97 €
Solde global de clôture	+ 8 045.97 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	8 045.97 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2015 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2015	
Excédent d'investissement	+ 8 045.97 €
Solde global de clôture	+ 8 045.97 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	8 045.97 €

8) Vote du compte d'exploitation du SPANC 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2015 du SPANC.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte d'exploitation du SPANC,

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20160309-CCPC_PV2_90316-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le compte d'exploitation du SPANC,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget du SPANC de l'exercice 2015,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte d'exploitation 2015 du budget du SPANC, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	66 153.40 €
Recettes (b)	66 153.40 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 3 451.01 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 3 451.01 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	19 323.53 €
Recettes (b)	4 787.16 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 14 536.37 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 17 127.50 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 2 591.13 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

9) Vote du compte de gestion du SPANC 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte d'exploitation.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget du SPANC du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte d'exploitation du SPANC du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :



POLE ADMINISTRATION GENERALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	19 323.53 €	66 153.40 €
RECETTES	4 787.16 €	66 153.40 €
RESULTATS GLOBAUX	- 14 536.37 €	0 €

10) Budget SPANC : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 3 451.01 €
Excédent d'investissement	+ 2 591.13 €
Solde global de clôture	+ 6 042.14 €

Qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 451.01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	2 591.13 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte d'exploitation 2015 du budget du SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2015 du budget du SPANC du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 3 451.01 €
Excédent d'investissement	+ 2 591.13 €
Solde global de clôture	+ 6 042.14 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget du SPANC du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 451.01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	2 591.13 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

11) Vote du compte administratif de la ZAM de Sauve 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAM de Sauve 2015 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAM de Sauve,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget de la ZAM de Sauve de l'exercice 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2015 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	769 104.66 €
Recettes (b)	769 104.66 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 307 762.07 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	- 307 762.07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	514 182.44 €
Recettes (b)	719 179.67 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 204 997.23 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 353 472.21 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 558 469.44 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

12) Vote du compte de Gestion de la ZAM de Sauve 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,
Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAM de Sauve du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	514 182.44 €	769 104.66 €
RECETTES	719 179.67 €	769 104.66 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 204 997.23 €	0 €

13) Budget de la ZAM de Sauve : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2015	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 558 469.44 €
Solde global de clôture	+ 250 707.37 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	558 469.44 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,
Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2015 du budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2015	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 558 469.44 €
Solde global de clôture	+ 250 707.37 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépendances)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	558 469.44 €

14) Vote du compte administratif de la ZAC des Batailles 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAC des Batailles 2015 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAC des Batailles 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget de de la ZAC des Batailles l'exercice 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2015 du budget de la ZAC des Batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	114 143.25 €
Recettes (b)	114 143.25 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	47 823.76 €
Recettes (b)	109 770.45 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 61 946.69 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 109 770.45 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	- 47 823.76 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20160309-CCPC_PV2_90316-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

15) Vote du compte de gestion de la ZAC des Batailles 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 du budget de la ZAC des Batailles (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	47 823.76 €	114 143.25 €
RÉCETTES	109 770.45 €	114 143.25 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 61 946.69 €	0 €

16) Budget ZAC des Batailles : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2015	
Déficit d'investissement	- 47 823.76 €
Solde global de clôture	- 47 823.76 €

Il précise qu'en tenant compte du déficit, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	47 823.76 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget de la ZAC des batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 · Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20160309-CCPC_PV2_90316-AU



POLE ADMINISTRATION GENERALE

- le résultat de l'exercice 2015 du budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2015	
Déficit d'investissement	- 47 823.76 €
Solde global de clôture	- 47 823.76 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	47 823.76 €

17) Vote du compte administratif de la Z.A du Coutach à Liouc 2015

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la Z.A du Coutach à Liouc 2015 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la Z.A du Coutach à Liouc,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 15 avril 2015 approuvant le Budget de de la Z.A du Coutach à Liouc de l'exercice 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ à l'unanimité

- de voter le Compte Administratif 2015 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	17 256.03 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 17 256.03 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 262 249.36 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	+ 244 993.33 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2015 (e= c+d)	0 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

18) Vote du compte de gestion de la Z.A du Coutach à Liouc 2015

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	17 256.03 €
RECETTES	0 €	0 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	- 17 256.03 €

19) Budget de la Z.A du Coutach a Liouc : Résultat d'exécution du budget 2015 et affectation du résultat 2016

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultat 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 244 993.33 €
Solde global de clôture	+ 244 993.33 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 993.33 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2015 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Piémont Cévenol comme suit :

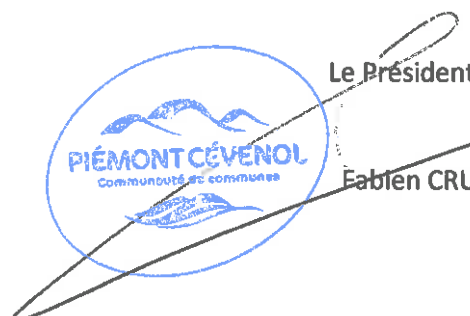
Résultat 2015	
Excédent de fonctionnement	+ 244 993.33 €
Solde global de clôture	+ 244 993.33 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2016 sur le budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Piémont Cévenol:

AFFECTATION 2016	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	244 993.33 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Communautaire et levée à 19h30 après signature des Comptes administratifs



Le Président de séance
Fabien CRUVEILLIER